

00000008

AVIS DE VACANCE DE POSTE N°2017- _____/MESRS-SG

1°) Titre du poste : Poste de Directeur Général de l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche appliquée de Katibougou (IPR/IFRA)

En application des dispositions de l'article 53 de la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics et de l'Arrêté n°2017-1188/MESRS-SG du 25 avril 2017 fixant les modalités d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général d'Etablissement d'Enseignement Supérieur doté du Statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel, le poste de Directeur Général de l'IPR/IFRA de Katibougou est ouvert à la concurrence des personnes remplissant les conditions ci-après :

2°) Description des tâches :

L'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche appliquée de Katibougou est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, en abrégé IPR/IFRA.

L'IPR/IFRA a pour missions la formation universitaire, post- universitaire et continue des cadres en matière :

- de foresterie, d'halieutique, d'agroforesterie, des sciences du sol, d'agroéconomie, de génie rural, de médecine vétérinaire, de zootechnie et de vulgarisation agricole ;
- de formation des communautés rurales ;
- du perfectionnement d'auditeurs maliens et étrangers ;
- de recherche scientifique et technologique ;
- de développement et de diffusion des connaissances et savoir-faire ;
- de réalisation d'expertises et d'activités de production.

L'IPR/IFRA comprend des organes d'administration et de gestion.

Le Directeur Général est l'organe d'exécution des délibérations du Conseil d'Administration de l'établissement. Il dirige, coordonne et contrôle l'ensemble des activités de l'établissement.

A ce titre, il :

- représente l'Institut dans ses relations avec des tiers ;
- prépare les sessions du Conseil d'Administration et assure l'exécution des décisions issues de ses délibérations ;

- veille à l'administration et la police de l'Institut ainsi qu'à l'observation des règlements et instructions ;
- prépare le budget et les comptes administratifs de l'Institut, ordonne et engage les dépenses ;
- passe les contrats et marchés conformément aux lois et règlements en vigueur ; recrute, nomme et licencie le personnel d'appui recruté sur fonds propres de l'IPR/IFRA et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur.

3°) Conditions générales de travail :

Le Directeur Général de l'IPR/IFRA est un fonctionnaire de l'Etat. Ses conditions de travail et de rémunération sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4°) Conditions d'âge, de formation, d'expérience à remplir :

- être de nationalité malienne ;
- avoir au moins 40 ans ;
- être détenteur d'un diplôme de doctorat ou titre équivalent dans le domaine de l'enseignement supérieur ou de la recherche ;
- être fonctionnaire de la Catégorie A de la Fonction publique de l'Etat relevant d'un corps suivant : Enseignants ou Chercheurs de rang magistral ;
- avoir des connaissances du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et une expérience dans la gestion des structures d'enseignement et de recherche ;
- avoir des capacités d'innovation d'une organisation administrative ;
- faire la preuve d'une solide expérience technique et professionnelle dans le domaine de la formation en enseignement et de recherche ;
- disposer d'une expérience dans la gestion des grands groupes ;
- avoir une expérience avérée dans la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats et un esprit de synthèse ;
- avoir une maîtrise du français écrit et parlé ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- avoir une ouverture d'esprit, de la rigueur, de la capacité de travail en équipe et sous pression ;
- avoir un sens élevé de la responsabilité ;
- être d'une bonne moralité et disposer des capacités d'analyse, de critique de l'information et de rédaction de rapports ;
- avoir des qualités de leadership et de coaching d'équipe assorties d'une expérience avérée dans la création d'un environnement de travail propice à la production de résultats ;
- avoir de l'expérience au niveau international, de préférence dans les pays en développement, constituera un atout.

5°) Dossiers de candidature :

- une lettre de motivation adressée au ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;



- un extrait d'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat de nationalité malienne ;
- l'arrêté d'intégration dans la Fonction publique ;
- une copie certifiée de diplômes d'enseignement supérieur ou leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger ;
- un Curriculum Vitae ;
- trois lettres de références ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicales ;
- une copie certifiée conforme des attestations de formation et de travail ;
- un projet de développement faisant ressortir les propositions de réalisation, d'innovation et d'adaptation à mener pendant quatre ans en trois pages maximum.

Les candidats remplissant les conditions sont invités à déposer leur dossier de candidature dans une enveloppe sous pli fermé comportant les mentions suivantes : « Avis de recrutement pour le poste de Directeur Général de l'IPR/IFRA » à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et la version électronique à l'adresse mesrs.contact@gmail.com du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique le même jour du **11 mai au 09 juin 2017 à 17heures 30mn précises.**

Pour toutes informations sur les modalités de soumission des candidatures, adressez-vous à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sise à **l'ACI 2000, Rue 311, Porte 445/449, Téléphone : 20221044** ou allez sur le site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : www.enseignementsup.gouv.ml.

6°) Modalités de sélection :

Le Directeur Général de l'IPR/IFRA sera choisi sur la base d'un appel à candidature, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2017-1188/MESRS-SG du 25 avril 2017 fixant les modalités d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général d'Etablissement d'Enseignement Supérieur doté du Statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel.

7°) Prise de fonction :

Le Directeur Général de l'IPR/IFRA prendra fonction dès la signature de son décret de nomination.

11 MAI. 2017

Bamako, le.....

P/Le ministre/P.O

Le Secrétaire Général



Pr Drissa DIALLO